



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2024

Le Conseil Général est convoqué le mercredi 9 octobre à la salle du 1^{er} étage de l'auberge communale. Convocations distribuées le 10 septembre pour le mercredi 9 octobre, 29 jours avant. RCG, Art. 46. – 5 jours à l'avance. Le délai légal est donc respecté.

Merci à l'Huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle de séance.

Salutations aux membres présents de la Municipalité.

M. le Président :

« Durant l'été, un membre de notre Conseil Général nous a quitté.

J'invite les membres du Conseil, ainsi que la Municipalité à se lever afin d'observer un moment de recueillement.

Il fut secrétaire municipal pendant près de quatre décennies et membre de notre Conseil Général durant 54 ans. C'est avec regret que Monsieur Claude Regard s'en est allé en juin dernier.

Je vous demande un instant de silence en sa mémoire.

Nos sincères condoléances et notre sympathie vont à toute sa famille ainsi qu'à ses proches. Merci »

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- **Appel**
- **Adoption du dernier procès-verbal du 5 juin 2024**
- **Assermentation**

Ordre du jour :

1. Préavis N°4/2024 – Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 – Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.4 rCG)

2. Communications de la Municipalité

3. Communications du Bureau

4. Vœux et divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme M. Chappuis, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 41

Membres présents : 29

Quorum : 14

Taux de participation : 70 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

10 personnes ont pris la peine de s'excuser. 2 personnes sont absentes. M. S. Goy représente l'Omnibus.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic	Administration générale, finances, gravière, routes.
M.	Y. Brechbühl	Vice-Syndic	Social, école, police
M.	C. Boulaz		Déchetterie, paroisse, protection civile, eaux, épuration.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Adoption du dernier procès-verbal du 5 juin 2024

Le procès-verbal a été transmis par mail dans le dossier de convocation, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté, à l'unanimité, à main levée. Remerciements à la secrétaire.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2024

Assermentation : aucune.

Ordre du jour :

1. Préavis N°4/2024 – Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 –

Joint à la convocation, le préavis municipal N°4/2024.

- Mme C. Berthoud lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« La commission avait la tâche de se prononcer sur le préavis n° 04/2024 : Arrêté d'imposition pour les années 2025 à 2026.

À la suite de la migration du plan comptable sous MCH2 au 1^{er} janvier 2025, les dicastères de l'épuration et de l'eau potable doivent s'autofinancer. Depuis plusieurs années, les impôts couvraient les éventuels déficits. Le nouveau plan comptable ne le permettra plus.

La municipalité et la boursière ont réfléchi à de nombreuses solutions afin d'équilibrer les dicastères 81 « eau potable » et 46 « épuration ». Il n'y a pas d'autre alternative que l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'épuration.

La commission de gestion et finances avait besoin de quelques éclaircissements. MM César Boulaz et Yann Brechbühl, municipaux, sont venus à notre séance du 30 septembre 2024. Nous les en remercions. De ce fait et compte tenu des bons résultats enregistrés ces dernières années, la commission de gestion et finances propose, à l'unanimité, aux membres du Conseil Général :

- a) D'accepter le préavis n°4/2024 qui propose la baisse du taux d'impôt à 69% de l'impôt cantonal de base pour les années 2025 et 2026.
- b) De reconduire sans changement tous les autres impôts et taxes. »

Aucune question ou commentaire.

Mise au vote du préavis n°4/2024

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°4/2024 soit :

- Accepter la baisse du taux d'impôt à 69 % de l'impôt cantonal de base, pour les années 2025 et 2026 ;

- Reconduire sans changement tous les impôts et taxes ci-avant

- Un impôt foncier de 0.6 o/oo de l'estimation fiscale des immeubles sis sur le territoire de la commune ;
- Un impôt foncier de 0.5 o/oo de l'estimation fiscale des constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui sans être immatriculées au registre foncier ;
- Un impôt personnel fixe de Fr. 10.- par année de toute personne majeure ;
- Les droits de mutations sur les transferts immobiliers à raison de 50 cts par franc perçu par l'Etat (maximum).
- L'impôt sur les successions et donations en ligne collatérale à raison de 80 cts par franc perçu par l'Etat.
- L'impôt sur les successions et donations entre non parents à raison de 100 cts par franc perçu par l'Etat (maximum).
- L'impôt sur les chiens étant fixé à Fr. 50.- par animal.

28 votants : (Oui : 26, Non : 0, Abstention : 2)

Le préavis n°4 / 2024 est donc accepté, tel que présenté

2. Communications de la Municipalité

- M. P.-D. Collomb : au sujet du restaurant, M. Briod a été convoqué. Ce n'est pas lui qui a signé le bail. Il exploite le restaurant sous la Sàrl qui a été créée sous le nom de GeniuSolution Sàrl. Estelle Gatti, s'est retirée de cette société et on a demandé à une avocate de faire un avis de droit pour régler cette situation, vu que M. Briod n'est pas solvable. On ne va pas faire un bail à son nom et on l'a encouragé à se retirer et qu'il fasse une offre pour le matériel du restaurant. Rien à ce jour.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2024

M. Briod reconnaît qu'il est difficile de gérer seul le bâtiment et le restaurant. Avant qu'il cherche un associé, on l'a vraiment encouragé à donner sa démission.

Le projet est qu'il se retire et que nous trouvions d'autres personnes pour le restaurant.

- Mme C. Berthoud : qu'en est-il de la fermeture actuelle ?

- M. M. Jolliet : le restaurant est fermé pour des raisons d'infiltration d'eau. Un tuyau d'eau s'est rompu et a inondé toute la partie café. Du carrelage s'est décollé aussi dans la cuisine. M. D. Fuchs de l'entreprise Dirtech est très rapidement arrivé sur place. Il a fallu assécher, avec des machines, la chape qui était totalement détrempée. Il était impossible de laisser le carrelage qui se décollait. La raison de la durée de fermeture de deux mois est que l'espace café est vide. Il reste les murs. On est dans l'attente de la livraison du carrelage. Ce dégât d'eau est pris en charge par l'assurance.

*Appartement du collège, il y a eu une petite séance de chantier aujourd'hui. Tout se passe bien. La chape était encore un petit peu humide pour poser le carrelage. Des appareils d'assèchement ont été installés, afin d'être sûr que le carrelage adhère totalement. L'appartement pourra donc être loué le 1^{er} novembre. Un seul dossier de candidature a été déposé jusqu'à présent.

* Place de jeux : remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à mettre en place les 50 m³ de copeaux. Elle est opérationnelle et semble être appréciée. Selon l'état des finances, un petit barbecue ou éventuellement une deuxième table seront installés.

- M. F. Bovier : rappelle que la mise de bois aura lieu le 2 novembre.

- M. C. Boulaz : remercie pour leur compréhension les habitants concernés par les coupures d'eau. Des tronçons ont été fermés séparément et il y a eu des petites surprises pour certains, comme au Muret. Trois endroits ont été détectés où il y a eu une baisse de consommation la nuit. Cette fin de semaine ces conduites (3 zones : Rue du Puits, Rue du Coin et le Petit Montceau) vont être mises en pression avec un débitmètre afin de trouver la fuite.

- M. Y. Brechbühl : présente, beamer à l'appui, les résultats des études de faisabilité réalisées par IEC, sur mandat du CODIR de l'AscoVaBaNo pour informer le Conseil Général sur l'avancement des projets de constructions scolaires dans le Vallon du Nozon.

- Pour rappel 3 premières variantes prévoient le regroupement de toutes les installations scolaires sur un seul site, soit sur la commune de Vaulion, de Croy ou de Romainmôtier-Envy.

- Par la suite, l'étude d'une 4e variante a été demandée par le CODIR au bureau IEC et présentée au conseil intercommunal de l'ASCOVABANO.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE :

- Vision du Comité de direction pour cette 4e variante : Le résultat de l'étude de la 4e variante découle de la volonté du CODIR de trouver des solutions afin de satisfaire les 10 Communes ainsi que la direction des écoles, tant en matière d'organisation des horaires scolaires, d'accessibilité aux prestations scolaires, de transports et de rationalité des coûts de construction.

- A Vaulion : La parcelle concernée (N° 552), propriété communale, est identique à celle de la première étude de faisabilité et sera mise gratuitement à disposition de l'AscoVaBaNo. Le Collège existant continuerait à être exploité et les 2 Portakabin enlevés (= 2 salles de classe).

- Construction prévue :

- 1 salle de gymnastique simple VD3 • 1 réfectoire 80-100 places • 1 cuisine de régénération

- WC • Vestiaires • 1 aire tout temps • 1 place de jeux

Croy : La parcelle concernée (n° 427), propriété communale, sera aussi mise à disposition gratuitement et la salle de gymnastique actuelle sera remise aux normes actuelles.

- Construction prévue :

- 8 salles de classe • 1 salle de dégagement (demi-salle) • 1 salle des maîtres + reprographie

- 1 économat • WC • 1 bureau PPLS • 1 bureau doyen-ne • 1 salle de réunion

- 1 préau et 1 préau couvert

Points forts de cette 4e variante

- Variante Romainmôtier : CHF 28'243'000.-, sans le terrain

- Variante Croy : CHF 27'858'000.-, sans le terrain



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2024

- Variante Vaulion : CHF 17'800'000.-, terrain compris
- Variante 4 (Croy + Vaulion) : CHF 15'101'000.-, terrains compris
- En termes de coûts, CHF 1'500'000.- inférieure à la variante « tout Vaulion »
- Coûts de construction CFC 1-9 : prix plafond et actuel !

INVESTISSEMENTS FUTURS :

- Aménagement éventuel des combles du Collège 1915 ou d'autres salles de classe (secondaire)
- Extension du Collège des 3 Vallons à Vallorbe (primaire)
- Salles de classes et salles d'appui
- Salle(s) de gymnastique

Coût estimé : CHF 7'000'000 - 10'000'000.-

Le Conseil Intercommunal de l'ASCOVABANO a accepté cette 4^{ème} variante et validé un crédit d'étude de 758422.- pour l'élaboration des dossiers techniques complets, pour l'exécution des deux bâtiments ainsi que pour une étude de faisabilité pour l'agrandissement du site de Vallorbe.

- Mme C. Fellay : concernant le bâtiment prévu à Croy, une ligne électrique passe-t-elle au-dessus du terrain où est prévu la construction ?
 - M. Y Brechbühl : il lui semble que la ligne électrique passe plus haut, de l'autre côté de la route.
 - M. Y Brechbühl en réponse à Mme C. Berthoud : en lien avec l'étude démographique, le collège a été prévu avec de la marge. Il y a une volonté de la commission de gestion et finances du conseil intercommunal de demander la possibilité de créer un étage supplémentaire à Croy. Cela va être mis à l'étude, mais, à l'heure actuelle, on n'est pas sûr d'avoir les moyens de se l'offrir.
- L'inquiétude du comité directeur est de faire un projet qui soit viable en termes de grandeur et viable en termes de finances pour les communes.

3. Communications du Bureau

- M. le Président rappelle que tous les membres ont été assermentés. Lorsque vous acceptez un mandat au sein d'une commission et que vous êtes convoqué, il est important que vous y participiez, si ce n'est pas possible, il est impératif d'en informer le président de la commission et de contacter le suppléant. Il remercie, par avance, d'être plus réactif face aux convocations. Il invite à relire le règlement du Conseil Général.

4. Vœux et divers

- Mme M. Conod-Jordi : le porche de l'église aurait besoin d'un coup de peinture.
- M. M. Jolliet : c'est en cours. Le coup de peinture est assez simple à réaliser. Il faut trouver quelqu'un qui sait poser les petits carreaux avec du mastic à l'huile de lin.
- M. le Président : informe que l'Omnibus recherche des rédacteurs pour les conseils généraux. Si un membre du conseil est intéressé, qu'il prenne contact avec M. Goy présent ce soir.

Étant donné que personne n'a quitté la salle, l'appel d'entrée, fait office d'appel de sortie.

D'ici là et au nom du bureau, je vous souhaite une très bonne soirée et vous remercie de votre attention.

Prochains Conseils :

Le mercredi 11 décembre 2024 – Le mercredi 26 mars 2025 – le mercredi 11 juin 2025
Sous réserve de modification de date, de Conseil annulé ou extraordinaire.

La séance est levée à 20 h 41

Guy Favre
Président

Francine Roth
Secrétaire